

Exercice 1 – fondation SA

La société « Internationale des Forgerons-Artisans de Genève et Environs (IFAGE SA) » est fondée le 1^{er} juin 2023 par quelques amis forgerons qui souhaitent donner une plus grande visibilité à leur art. Ils vous mandatent pour tenir la comptabilité de la fondation de la société.

- Le capital-actions, d'un montant 1'200'000.- est souscrit pour 10 % par Al Uminium (actions libérées par l'apport de créances de 150'000.- reprises pour CHF 110'000.-) et à 90 % par divers actionnaires (actions libérées par virement bancaire auprès de l'Union de Crédit Suisse, avec une taxe sur les versements de 2/5 %). Il y a lieu de rajouter une prime de 1 % sur les actions des autres actionnaires, qui est utilisée selon le code des obligations.
- Les insuffisances ou excédents de libération sont réglés par virement bancaire.
- Les frais de fondation incluent la taxe sur les versements, CHF 5'000.- de frais de notaires (HT, TVA à 7.7 %) et CHF 2'000.- qui ne sont pas soumis à la TVA. Ces frais ne sont pas activés.
- Il y a lieu de prendre en compte un éventuel droit de timbre fédéral. La société n'est pas assujettie à la TVA.

Travail demandé

Journalisez l'émission, la souscription et la libération de la société IFAGE SA, au 1^{er} juin 2023.

Exercice 2 : Répartition du bénéfice de la SA

La société Calvincade SA, qui organise des promenades à cheval à Genève fait appel à vos talents pour établir son tableau de répartition du bénéfice, à l'aide des informations suivantes (provenant de ses statuts)

Les attributions aux réserves se font selon le minimum légal (Code des obligations)

Capital-actions	350'000.-
Capital non libéré	50'000.-
Bénéfice de l'exercice	39'800.-
Tantièmes	Aucun
Superdividende	Maximum, arrondi à 0.5 %
Réserve légale issue du capital	59'000.-

Travail demandé

Présenter un tableau de répartition complet de répartition du bénéfice, avec journalisation, faisant apparaître clairement le taux de dividende, et le bénéfice reporté.

Exercice 3 - journalisation

Journaliser les écritures suivantes en utilisant les comptes les plus précis possibles

1. Nous achetons des marchandises, CHF 15'000 TTC (TVA : 7.7%), à crédit.
2. Nous vendons des marchandises, CHF 2'860.80 TTC (TVA : 2.5%), à crédit ; ce prix tient compte d'un rabais de 4%.
3. Nous facturons des honoraires, CHF 3'000 HT (TVA : 7.7%), à crédit.
4. Nous payons par virement bancaire les marchandises du n°1, en bénéficiant d'un escompte de 2%.
5. Le client du n°2 nous paie par virement postal. Nous lui accordons un escompte de 3%.
6. Nous faisons appel aux services d'un avocat français pour poursuivre un client. Il nous adresse sa facture : EUR 320, à crédit, taux de change 1.3380 – 1.3890, taux de référence douanier 1.3550.
7. Nous achetons des marchandises à un fournisseur italien, EUR 700, à crédit, taux de change 1.3954 – 1.4124. La douane nous facture CHF 80 de frais d'importation.
8. Un client nous paie : nous lui avons facturé NOK 15'000 d'honoraires au taux de 16.30 – 16.75. Nous recevons son paiement bancaire, avec un escompte de 2%, au taux de change de 16.50. Pour info, le cours de la couronne norvégienne se donne pour 100 unités.
9. Nous achetons une nouvelle machine à crédit pour notre entreprise, CHF 2'500 TTC (TVA : 7.7%), et obtenons un rabais de 10%.
10. Le 25 juin 2023, nous revendons à crédit un véhicule acheté le 15 mai 2020 au prix de CHF 60'000 HT (TVA : 7.7%). Ce véhicule est amorti en indirect, selon la méthode dégressive au taux de 30% par an. Il est revendu pour CHF 20'000 HT (TVA : 7.7%).
11. Au 31 décembre, nous amortissons un véhicule acheté le 15 mars de l'année au prix de CHF 28'000 TTC (TVA : 7.7%) selon la méthode linéaire sur 10 ans, directe.
12. Nous mettons un client aux poursuites. Nous lui facturons CHF 120 d'intérêts de retard, et nous
13. Nous recevons un acte de défaut de biens de CHF 3'620 HT (TVA : 7.7%) pour un client dont nous annulons la créance.
14. Un client nous a commandé des marchandises et nous a déjà versé CHF 5'000 d'acompte. Il annule sa commande, ce qui nous permet de conserver le 75% de son acompte à titre de dédommagement, le reste lui est viré par banque.
15. Nous régularisons la provision. Nos débiteurs se montent actuellement à CHF 50'000 pour des clients suisses (5%) et CHF 30'000 pour des clients étrangers (10%). La provision est de CHF 5'000 actuellement.
16. L'entreprise a une dette bancaire de CHF 150'000, échéances le 30 mars et le 30 septembre. Le taux d'intérêts est de 5%, payés d'avance. Clôturez au 31 décembre.
17. Nous achetons un immeuble pour CHF 950'000. Les locataires ont déjà réglé CHF 5'800 de loyers qui nous reviennent. Nous devons encore CHF 15'000 au vendeur pour des charges diverses. L'achat est financé en partie par fonds propres et en partie par une hypothèque (la banque verse directement au notaire 719'400 CHF). Les frais de notaire sont payés par virement bancaire pour CHF 25'000.
18. Après six mois, nous payons la première annuité hypothécaire par virement bancaire. Il s'agit d'une annuité constante de CHF 25'000, le taux d'intérêts étant de 3.5%.
19. Des actions figurant dans nos comptes pour CHF 15'890 ont augmenté de valeur de 4% à la fin de l'année. Veuillez passer l'écriture de clôture nécessaire.
20. Nous achetons des obligations en bourse : nominal CHF 20'000, cours 99.65% , coupon 1.5%, échéance au 30 juillet. Ces obligations sont achetées le 14 février, avec des frais totaux de 2%. Le tout est prélevé du compte bancaire.